



# Communiqué

Pour diffusion immédiate

Le 30 novembre 2016

## La vérificatrice générale signale les améliorations nécessaires dans son *Rapport annuel 2016*

(TORONTO) Le *Rapport annuel 2016* de la vérificatrice générale de l'Ontario a été rendu public aujourd'hui après son dépôt à l'Assemblée législative de l'Ontario.

Le rapport, présenté pour la première fois en deux volumes, contient les résultats des audits de l'optimisation des ressources concernant les dépenses des provinces liées aux soins de santé mentale et physique, à l'environnement, à la construction des routes et de l'infrastructure de transport en commun, aux marchés publics et aux programmes d'emploi.

« Ce qui est ressorti le plus clairement cette année, c'est l'influence notable que les fournisseurs de services non gouvernementaux exercent sur la surveillance et, dans certains cas, le processus décisionnel des secteurs public et parapublic », a affirmé la vérificatrice générale, Bonnie Lysyk, après le dépôt du rapport à l'Assemblée législative.

« Il importe que tous ceux et celles qui font affaire avec le gouvernement ne perdent pas de vue le concept de la responsabilité partagée lorsque vient le temps d'utiliser l'argent des contribuables pour fournir des services, pour protéger l'environnement, ou pour concevoir et construire des infrastructures. »

Le volume 1 du rapport contient 13 audits de l'optimisation des ressources, ainsi que des chapitres consacrés aux comptes publics de la province, à l'examen de la publicité gouvernementale par la vérificatrice générale et à une discussion plus approfondie sur les façons d'améliorer la reddition de compte dans le secteur public.

Voici quelques-unes des constatations du rapport de cette année :

- Le ministère des Transports n'a pas pleinement mis en œuvre les tests permettant de repérer l'asphalte susceptible de se fissurer avant qu'elle soit posée. En conséquence, la chaussée de certaines routes importantes de l'Ontario s'est fissurée prématurément, et les réparations nécessaires ont coûté des millions de dollars à la province.
- Le manque de surveillance appropriée des concepteurs et des entrepreneurs ainsi que l'exécution tardive de leurs projets ont engendré des coûts supplémentaires pour Metrolinx. Concernant les marchés avec CN et CP, Metrolinx ne sait pas si elle en a pour son argent, car elle ne vérifie pas si les coûts facturés sont raisonnables.
- Dans le cadre du système de plafonnement et d'échange de la province, l'Ontario s'est donné pour objectif de réduire ses émissions de 18,7 mégatonnes d'ici 2020. Or, il est probable que seulement 20 % de ces réductions seront réalisées en Ontario, les 80 % restants (14,9 mégatonnes) devant l'être au Québec ou en Californie.
- Il se peut que des milliers de pollueurs exercent leurs activités sans autorisation gouvernementale. En outre, environ 80 % des 32 500 émetteurs qui ont reçu des autorisations au cours des 15 dernières années n'ont jamais été inspectés par le ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique.

- L'Ontario n'exige généralement pas d'évaluations environnementales avant le lancement des projets du secteur privé, par exemple dans l'industrie de l'exploitation minière et de la fabrication des produits chimiques, bien que ceux-ci puissent avoir d'importantes répercussions à long terme sur l'environnement et la santé. Aucune évaluation environnementale des plans gouvernementaux (autres que les plans de gestion forestière) n'a été effectuée depuis 20 ans.
- Au cours des 14 dernières années, le secteur ontarien des soins de santé a affecté 8 milliards de dollars à la mise en œuvre de l'Initiative des dossiers de santé électroniques, mais celle-ci n'est pas encore terminée.
- L'Ontario n'a pas de normes provinciales auxquelles tous les hôpitaux doivent se conformer en ce qui a trait à l'admission, au traitement et à la mise en congé des personnes qui ont des problèmes de santé mentale, et les temps d'attente pour accéder aux services sont de plus en plus longs.
- Les interventions chirurgicales d'urgence sont en concurrence avec les interventions non urgentes pour la réservation des salles d'opération, ce qui entraîne de longs temps d'attente pour les patients devant être opérés d'urgence.
- Le coût différentiel des modèles de paiement par capitation ne se traduit pas toujours par un accès plus rapide à un médecin de famille. Les patients inscrits se rendent quand même dans des cliniques sans rendez-vous, chez d'autres médecins et dans les salles d'urgence des hôpitaux pour obtenir des services qui pourraient être fournis par leurs médecins de famille.
- Les services de santé mentale aux enfants et aux jeunes ont été audités en 2003 et 2008, mais le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse n'a pas encore apporté de modifications pour que les organismes visés offrent ces services de façon appropriée et rentable et en temps opportun.
- En ce qui concerne le placement dans les logements avec services de soutien en santé mentale, l'Ontario n'accorde pas la priorité aux clients qui ont des besoins élevés, de sorte que les logements peuvent aller d'abord à des personnes ayant des besoins plus faibles.
- Le gouvernement dépense plus de 1 milliard de dollars par an pour les programmes et services d'emploi, mais seulement 38 % des personnes qui ont reçu de tels services l'an dernier étaient employées à temps plein à la fin de leurs programmes, et moins de la moitié de celles qui entament un programme d'apprentissage le terminent.
- Il arrive souvent au gouvernement de recruter des experts-conseils externes en TI, alors que chacun coûte 40 000 \$ de plus par an qu'un employé permanent.

Le volume 2 contient les rapports de suivi des 12 audits que nous avons effectués en 2014, et nous avons constaté que le gouvernement donnait suite à 75 % des recommandations formulées dans ces audits. Le volume 2 contient également les suivis des huit rapports publiés par le Comité permanent des comptes publics et de nos rapports spéciaux sur les services d'ambulance aérienne d'Ornge, sur l'entretien des routes en hiver et sur le plan de modernisation de la Société des loteries et des jeux de l'Ontario.

Renseignements :  
Bonnie Lysyk  
Vérificatrice générale  
(416) 327-1326

Le rapport est accessible à [www.auditor.on.ca](http://www.auditor.on.ca).

 @OntarioAuditor

Le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario est un bureau indépendant de l'Assemblée législative qui mène des audits de l'optimisation des ressources et des audits financiers du gouvernement provincial et de ses ministères et organismes. Il audite également les organismes du secteur parapublic qui reçoivent un financement provincial. Sa vision est d'offrir une valeur et un niveau d'assurance exceptionnels aux députés à l'Assemblée législative, au Comité permanent des comptes publics et à l'ensemble de la population ontarienne en faisant un travail de haute qualité qui favorise la responsabilisation, l'optimisation des ressources et une gouvernance efficace dans le secteur public de l'Ontario.